

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 mars 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Didier REAULT représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Olivier FREGEAC - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-001-13531/23/BM

■ Approbation d'une convention de partenariat relative au programme SYRIUS retenu dans le cadre de l'appel à projets Zone Industrielle Bas Carbone (ZIBAC)

37964

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, second émetteur de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle nationale (25 % des émissions), l'industrie représente 67% des émissions avec la présence de dix des sites les plus émetteurs de la région Sud, soit 18,2 MtCO₂ émis en 2019 par 33 sites.

Contribuer à les réduire est donc un enjeu majeur pour la Métropole qui a décidé de concentrer ses efforts sur la décarbonation de l'industrie et d'encourager l'accueil d'activités qui prennent en compte cet enjeu, tout comme celles qui concourent à la production d'énergies renouvelables. Cette ambition a été réaffirmée dans le cadre du nouvel Agenda du Développement Economique métropolitain adopté en juin 2022.

Cette trajectoire de transition ouvre de nouvelles perspectives pour une industrie plus respectueuse de son environnement et plus acceptable par les populations, ainsi que de formidables opportunités d'innovation, de création de richesses et d'emploi pour le territoire.

En outre, l'action de la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur de la décarbonation des industries s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie nationale d'accélération de la décarbonation de l'industrie (France 2030) pilotée par l'ADEME et les services de l'Etat.

Plus précisément, à l'échelle de son territoire, son action se traduit par l'animation d'une dynamique partenariale, incitative et facilitatrice auprès des acteurs privés et publics, le soutien à un écosystème local d'innovation, des engagements en faveur de grands projets structurants et enfin, des innovations publiques directement applicables à ces enjeux.

En ce sens, la Métropole s'est immédiatement engagée dans la candidature collective à l'appel à projets « ZIBaC » (Zones Industrielles Bas Carbone) dont le pilotage est réalisé par la Plateforme d'Industriels et d'Innovation Caban Tonkin (PIICTO), en partenariat avec la Région Sud, le Grand Port Maritime de Marseille, le pôle Capenergies et le cluster Novachim.

Le projet bénéficie également du soutien d'Environnement Industrie, du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles, du Groupement Maritime et Industriel de Fos, ainsi que des acteurs académiques du territoire.

Ce travail d'ingénierie partenariale, ambitieux, structurant et inscrit dans une perspective de long terme, constitue une action phare du nouvel Agenda du Développement Économique métropolitain.

Le principe de l'appel à projets ZIBaC est d'obtenir un cofinancement (50 % de subventions publiques) pour des études en ingénierie auprès de l'ADEME, afin d'animer une démarche de décarbonation du territoire multi-sites/plateformes industrielles. L'autre moitié du financement sera prise en charge par les industriels impliqués dans le collectif.

Seules des études collectives au bénéfice de plusieurs industriels sont éligibles et c'est dans ce contexte, que le programme SYRIUS (SYnergies Régénératives IndUstrielles) qui met en réseau, à ce jour, plus de 50 industriels et acteurs locaux, a été élaboré pour structurer la liste des études par thèmes et répartir les missions d'animation entre chaque partenaire.

L'implication du collectif dans la candidature ZIBaC s'est révélée fructueuse puisque suite à l'annonce officielle du ministre délégué à l'Industrie, Roland LESCURE, du 16 janvier 2023, le programme SYRIUS figure parmi les premiers lauréats nationaux de l'appel à projets Zones Industrielles Bas Carbone (ZIBaC).

Ainsi, ces études sont réparties en 5 blocs thématiques :

- Trajectoires et Écologie Industrielle Territoriale (EIT).
- Vecteurs énergétiques, réactifs et infrastructures.
- Technologie de captage et de valorisation par stockage du carbone (CCUS) et changements de procédés.
- Logistique.
- Développement local.

Le programme SYRIUS se décline en 2 phases, une « phase de maturation » de 24 mois maximum (objet de cette première candidature) qui sera suivie d'une « phase d'accompagnement » sur 5 à 10 ans devant faire l'objet d'un nouveau dépôt de candidature à l'issue de la phase de maturation. Il est à noter que les investissements nécessaires aux projets de décarbonation portés par les industriels seront financés par d'autres guichets.

A l'échelle du territoire ZIP de Fos - Pourtour de l'Etang de Berre - Bassin de Gardanne qui correspond au Territoire d'industrie de la Métropole, le programme SYRIUS a également pour objectif de connecter, mettre en réseau, en cohérence des industriels et acteurs clés, et leurs projets de décarbonation actuels ou futurs. L'ambition est de construire, puis réaliser une feuille de route de décarbonation territoriale et intersectorielle, en se donnant collectivement des leviers et des objectifs à horizon 2030 / 2050, cohérents avec la stratégie nationale bas carbone, qui fixe un objectif global de -83% d'émission de GES d'ici 2050 par rapport à 2015, de manière à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Dans le cadre de SYRIUS, les « Partenaires d'animation » sont les structures indépendantes de PIICTO, qui sont co-responsables de la construction, de la promotion, du pilotage et de la mise en œuvre du Programme SYRIUS : Grand Port Maritime de Marseille, Capenergies, Novachim, Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les Partenaires d'animation ont pour mission collective de :

- Collecter les intérêts, attentes et projets des industriels et autres participants du Programme SYRIUS.
- Appuyer le porteur PIICTO dans l'interaction avec l'Etat, l'ADEME et autres lauréats de l'appel à projets ZIBaC à l'échelle nationale, pour favoriser les co-financements d'études de projets, leur articulation et leur mise en œuvre.
- Accompagner les projets et études identifiés au sein du Programme SYRIUS.
- Faire converger des acteurs autour de solutions et trajectoires de décarbonation (réseaux, mutualisation de moyens et d'investissement).

En lien avec le Porteur PIICTO, ils interviennent à plusieurs niveaux par :

- La promotion du Programme SYRIUS auprès de l'environnement économique et administratif.
- La participation à la gouvernance du Programme.
- L'animation de blocs d'études comme défini dans la candidature.
- Le co-pilotage en direct de certaines études.

Le Partenaire d'animation s'engage à désigner des représentants justifiant des qualifications et compétences requises par les objectifs du Programme SYRIUS.

La Métropole sera plus particulièrement chargée d'assurer le pilotage du bloc thématique « développement local ». Ce bloc couvre un spectre large de problématiques, comprenant les questions d'empreinte socio-économique, d'emploi et de formation, de vulnérabilité aux risques et d'adaptation au changement climatique, ou encore d'optimisation de la ressource en eau, de résilience du territoire et d'acceptabilité sociétale de l'industrie.

En parallèle, la Métropole anime un dispositif collectif public-privé, dénommé « One Provence Industry'Nov », destiné à accompagner sous forme de « guichet unique » l'accueil et l'implantation de démonstrateurs ou de nouvelles industries qui contribuent à la décarbonation du territoire, en synergies industrielles avec les plateformes en mutation.

Pour réaliser une étroite coordination et favoriser le déploiement du Programme SYRIUS, différents comités et groupes de travaux sont mis en place :

- Comité de pilotage SYRIUS (COPIL) est un comité opérationnel réunissant des techniciens
- Blocs Thématiques et Task-Force Etudes : instances de mise en œuvre opérationnelle.
- Comité Stratégique SYRIUS (COSTRAT) valide les orientations du programme avec la participation d'élus.
- Forum SYRIUS : instance plus large de partage des résultats du programme avec l'ensemble des acteurs locaux.

La Métropole participera aux instances de gouvernance du programme SYRIUS avec une implication technique dans le COPIL, et les diverses Task-force Etudes, pour animer le bloc développement local et participer aux 4 autres blocs thématiques.

Les élus seront invités à siéger au COSTRAT.

En conséquence, afin d'organiser les relations entre les différents partenaires dans le cadre du programme SYRIUS et de pouvoir le mettre en œuvre, il est proposé d'approuver la convention ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que contribuer à réduire les gaz à effet de serre émis par l'industrie de son territoire est un enjeu majeur pour la Métropole Aix-Marseille-Provence qui a décidé de concentrer ses efforts sur la décarbonation de l'industrie existante et d'encourager l'accueil d'activités qui prennent en compte cet enjeu.
- Que cette ambition a été réaffirmée dans le cadre du nouvel Agenda du Développement Economique métropolitain adopté en juin 2022.
- Que l'action de la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur de la décarbonation des industries s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie nationale d'accélération de la décarbonation de l'industrie (France 2030) pilotée par l'ADEME et les services de l'Etat.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée, visant à organiser les relations entre les différents partenaires participant au programme SYRIUS, lauréat de l'appel à projets ZIBaC.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES